
Adresse des juges du tribunal de Commune-Affranchie, qui envoient la seconde liste des guillotins de cette commune, dont le nombre, jusqu'au 14 frimaire, est de 113, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges du tribunal de Commune-Affranchie, qui envoient la seconde liste des guillotins de cette commune, dont le nombre, jusqu'au 14 frimaire, est de 113, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 116-117;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38311_t1_0116_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

autour de cet arbre chéri; c'est là que l'air a retenti jusqu'au soir de cet hymne qui fait pâlir nos ennemis et qui échaufferait le patriote le plus froid, s'il pouvait s'en trouver parmi des républicains. La fête s'est terminée par une illumination générale et un repas frugal et vraiment républicain, par les toasts qu'on a portés et par les sentiments patriotiques qui ont assaisonné le festin. Quel heureux présage pour les administrés de voir tous les administrateurs réunis, n'avoir qu'un cœur, qu'une âme, n'être animés que d'un seul désir, ne pousser qu'un seul cri : *Vive la République une et indivisible!*

La cité de Roanne, en cette occasion, n'a pas démenti le patriotisme qui l'a toujours animée. Invariablement attachée à la Convention, elle exécute ses décrets, elle combat les ennemis de la République avec cette force qui ne convient qu'à des républicains. Environnée d'ennemis, influencée par une ville orgueilleuse qui lui tendait des pièges, si quelques membres se sont rendus dans son sein avant sa rébellion, le plus grand nombre s'y est rendu pour connaître les intentions de cette ville rebelle et démasquer ses projets. Aussi ces ardens patriotes détournèrent-ils l'orage qui grondait sur nos têtes; à leur voix toute la ville se lève en masse et sans réquisition générale pour la punir du piège qu'elle voulait nous tendre, et faire éclater la pureté de nos intentions. Est-ce la marche d'une ville rebelle? Les représentants Dubois-Crancé, Reverchon, Chateaufort-Randon, Gauthier, Javogue, le commissaire Dorfeuille rendront justice à notre ville, dont quelques ennemis secrets veulent ternir le républicanisme.

Vivre libre ou mourir! tel est le cri universel des citoyens de cette cité; l'obéissance aux lois, telle est sa devise; le respect pour la Convention et ses décrets, tel est le sentiment qui l'anime.

Et ont signé :

(Suivent 59 signatures.)

Extrait collationné :

ROUARD, secrétaire-greffier.

Les administrateurs du district de Nantua envoient l'état des ventes des biens des émigrés, effectuées dans ce district pendant la dernière décade de brumaire. Il en résulte que des objets estimés 40,860 livres ont été vendus 100,680 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du directoire du district de Nantua (2).

Nantua, le 12 frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

Citoyen Président,

Nous t'adressons l'état des ventes des biens des émigrés effectuées dans ce district pendant la dernière décade du mois dernier, par lequel tu verras que le montant des adjudications excède les sommes sur lesquelles les premières enchères ont été mises de 59,820 livres. D'où il résulte que ce qui a été évalué 40,860 livres a été vendu

100,680 livres. Nous te prions d'en donner connaissance à la Convention, et de l'assurer de notre entier dévouement au bien de la République (1).

« Salut et fraternité.

« Les administrateurs du directoire du district de Nantua.

« CAIRE, vice-président; JANFET; BLANCHET; VUILLARD, secrétaire. »

ÉMIGRÉS.

Ventes d'immeubles.

Note des adjudications définitives prononcées pendant la dernière décade de brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Les biens de Joseph Bourgeois et Jean-Louis Dugas, adjugés les 22, 23, 24 et 29 brumaire. Les premières enchères s'élevaient à 40,860 livres, adjugés à 100,680 livres.

Le citoyen Lavielle l'aîné, habitant de Dax, écrit qu'à la nouvelle de la destruction des brigands de la Vendée, la commune de Dax a célébré une fête vraiment républicaine sous les auspices des mânes de Marat. Chacun a fait éclater ses transports; les uns ont prononcé des discours brûlants de patriotisme, les autres ont dansé la carmagnole, et le citoyen Lavielle a débité des couplets qu'il envoie.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité d'instruction publique (2).

Les juges du tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie envoient la seconde liste des guillotins de cette commune, dont le nombre, jusqu'au 14 frimaire, est de 113; un plus grand acte de justice se prépare encore; 4 ou 500 contre-révolutionnaires, dont les prisons sont remplies, vont expier tous leurs crimes: le feu de la foudre en purgera la terre d'un seul coup.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité de Salut public (3).

Suit la lettre des juges du tribunal révolutionnaire de Commune-Affranchie (4).

« Commune-Affranchie, le 14 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je vous envoie la seconde liste (5) des guillotins de Commune-Affranchie. Le nombre

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 2.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 62.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 63.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 416, p. 245).

(5) Nous donnons également la première liste que nous avons retrouvée aux *Archives nationales*. Elle était jointe à la seconde.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 62.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.

total est jusqu'à ce jour de 113. La Convention nationale verra sans doute avec plaisir l'activité que le tribunal a mise à venger les mânes des patriotes égorgés dans cette nouvelle Sodome. Un plus grand acte de justice se prépare encore. Quatre ou cinq cents contre-révolutionnaires dont les prisons sont remplies vont expier l'un de ces jours-ci tous leurs crimes. Le feu de la foudre en purgera la terre d'un seul coup. Puis-ent tous leurs semblables, foudroyés bientôt comme eux, donner un grand exemple à l'univers ! Puisse ce mouvement électrique se communiquer partout ! Puisse cette fête imprimer à jamais la terreur dans l'âme des scélérats et la confiance dans le cœur des républicains !

Je dis fête, citoyen Président, oui, fête est le mot propre. Quand le crime descend au tombeau, l'humanité respire et c'est la fête de la vertu.

Vive la République ! vive la Convention !

DORVILLE, *président du tribunal révolutionnaire*; BAUVÉ, *juge, membre de la Société des Jacobins et Cordeliers*; POUILLON, *juge*; D'AUMALE, *juge.*

Liste des contre-révolutionnaires de Lyon, qui ont été condamnés à mort par la Commission de justice populaire, depuis le 10 brumaire jusqu'au 25 inclusivement, de l'an II de la République, une, indivisible et démocratique (1).

1. François-Dominique Dutroncy, homme de loi, officier municipal de Montbrison et secrétaire de la Commission dite populaire.

2. Jean-Jacques Tardy, juge de paix au coteau de Roanne et administrateur du département du Rhône.

3. Jean-Louis Fain, journaliste de Lyon.

4. Jean-François Chassepoule, agriculteur de Saint-Pierre-de-Bœuf, membre de la Commission prétendue populaire.

5. Claude-Genêt Bronze, marchand de blé à Lyon, membre de ladite Commission et de différents comités.

6. Laurent Pontius-Loyer, homme de loi, ci-devant juge du district de Lyon et secrétaire de la Commission.

7. Jean-François Faure-Montalan, ci-devant juge de Lyon, membre de la Commission.

8. Antoine Gonon, secrétaire général du département du Rhône.

9. Eugène-Joseph Pays-Alizac, ci-devant noble, né à Valréas, département de Vaucluse, ci-devant capitaine du 36^e régiment.

10. Christophe Corsei, garçon teinturier de Lyon, officier municipal et membre du comité de police.

11. Jean-Jacques Coindre, chirurgien de Lyon, officier municipal provisoire.

12. Jean-Claude-Pierre Roux, géomètre, demeurant à Charnai, officier municipal provisoire.

13. Jean-Mathias Larras, épiciier, demeurant à Saint-Cyr-le-Mont-d'Or, officier municipal provisoire.

14. Gilbert Combe-Pachot, négociant à Lyon, officier municipal provisoire.

15. François Christau, architecte à Lyon, officier municipal provisoire.

16. Jean-Alexandre Bernard, commerçant de cette ville, officier municipal provisoire.

17. Barthélemy Forrel, menuisier à Lyon, officier municipal provisoire.

18. Jean-Louis Coste, teneur de livres à Lyon, officier municipal provisoire ;

19. Jérôme Maisonneuve, chapelier de cette ville, officier municipal provisoire.

20. Antoine Royer, commis aux écritures, habitant à Lyon, officier municipal provisoire.

21. Jean-Baptiste-Marie Roche, homme de loi ; ci-devant président au tribunal de district de la campagne de Lyon, membre de la municipalité provisoire, puis membre des comités de police et de Salut public.

22. Jean-Etienne Tranchant, fabricant de bas de soie à Lyon, président de section et ensuite membre adjoint de la Commission populaire.

23. Joseph Larivolière, natif de Saint-Priest-la-Roche, domicilié à Lyon, membre adjoint de la Commission.

24. Nicolas Duplessis, teneur de livres à Lyon, membre de la municipalité provisoire.

25. Louis Buisson, négociant à Lyon, officier municipal provisoire.

26. Mathieu Valtou, rentier à Lyon, officier municipal provisoire.

27. Jean-Baptiste David, faiseur de panaches, officier municipal provisoire.

28. Claude Péricaud, teneur de livres, officier municipal provisoire.

29. Paul-Noël Allegret, savoyard, ouvrier en soie, officier municipal provisoire.

30. Augustin Fiquet, chirurgien à Lyon, officier municipal provisoire.

31. Claude Angelet, tripier à Lyon, président de l'administration du district de Lyon.

32. Jean-Marie Degrais, fabricant à Lyon, membre du comité de surveillance.

33. Didier Guillin, défenseur officieux à Lyon, procureur de la commune provisoire.

34. Edouard Paillason, épiciier à Lyon, membre de la municipalité provisoire.

35. François Lange, peintre à Lyon, juge de paix.

36. Dominique Gaudard, demeurant à Lyon, membre de la Commission dite populaire.

37. Jean-Baptiste-Antoine Amiot, de Rouen, secrétaire-commis de département de Rhône-et-Loire, et ensuite employé au bureau de correspondance de la Commission.

38. Charles-Joseph Mathon-Lacour, ci-devant noble, administrateur des Sociétés philanthropiques fraternelles et secrétaire général des sections.

39. Pierre Désement, ouvrier en soie, à Lyon, membre de la Commission départementale.

40. Joseph Sepolinat, commissaire chargé à Lyon, membre du comité des équipages.

Certifié véritable par nous, greffier de la Commission :

Signé : GATIER, greffier.

Seconde liste des contre-révolutionnaires de Lyon, condamnés à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire séant à Ville-Affranchie, depuis le 26 brumaire jusqu'au 9 frimaire inclusivement, an II de la République française, une et indivisible (1).

1. Jean-Claude Scoudert, entrepreneur de convois militaires, demeurant à Lyon, rue de

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 801.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 801.